



Montréal, le 18 juillet 2014

De : Conseil d'administration de Karaté Québec

À : Membres de Karaté Québec

RE : **Modifications aux règlements généraux en vue de l'AGA 2014**

T F
5 5
1 1
4 4
2 2
5 5
2 2
— —
3 3
1 0
6 3
1 6

L'assemblée générale annuelle (AGA) de Karaté Québec se tiendra dimanche, le 21 septembre 2014 à Montréal.

Lors de cette assemblée, les sujets habituels seront abordés comme la présentation du rapport annuel, les états financiers et les élections des administrateurs pour les postes vacants au conseil d'administration, entres autres. De plus, une nouvelle version des règlements généraux sera déposée pour approbation des membres lors de l'AGA 2014. Le nouveau document vous sera acheminé préalablement à la rencontre pour vous permettre de prendre connaissance des changements proposés. Le document sera accompagné d'un tableau comparatif pour noter les articles concernés et les modifications effectuées. Il est important de prendre connaissance de ces documents en ce sens que certains articles seront effectifs avant la tenue de l'AGA.

Parmi les changements proposés, le mode de scrutin (section 6.03) de l'AGA 2014 est modifié de façon à ce que les membres intéressés à soumettre leur candidature à un poste en élection au conseil d'administration devront compléter un formulaire de mise en candidature et le faire signer par trois membres individuels provenant de membres collectifs différents du sien. Le bulletin de mise en candidature devra être accompagné d'une photo et parvenir au bureau de Karaté Québec, au moins dix jours avant la date de l'assemblée des membres. Par la suite, les mises en candidatures éligibles seront affichées sur le site de Karaté Québec sept jours avant ladite assemblée pour consultation par les membres.

La nouvelle version des règlements généraux a été approuvée par une résolution du conseil d'administration et tous les nouveaux articles sont effectifs dès maintenant et lors du déroulement de l'AGA 2014. L'assemblée des membres aura cependant à voter sur la proposition d'adoption pour entériner, ou non, la nouvelle version des règlements généraux.

De plus amples informations vous seront acheminées au cours du mois d'août prochain.

Bon été à tous.

KARATÉ QUÉBEC est l'organisation de régie reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du gouvernement du Québec ainsi que par Karaté Canada, dont la mission première est d'assurer un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec.